



Seilh le 16 février 2021,

NOS REF. : DC/2021

OBJET : Antenne-relais Bouygues

Madame, Monsieur,

Nous avons été informés par l'opérateur Bouygues que l'implantation d'une antenne-relais était programmée sur la commune.

Conformément à la loi du 9 février 2015, le **Dossier d'Information Mairie (DIM)** visant l'implantation d'un site de radiotéléphonie mobile sur un terrain privé au 10* chemin du Moulin a été déposé en Mairie.

A ma demande, il est accompagné d'un dossier de simulation aux champs électromagnétiques dans un périmètre de 200m autour du futur relai (la règle étant 100m) afin de pouvoir simuler l'exposition aux ondes dans les bâtiments les plus proches.

Ces documents sont consultables à l'accueil de la mairie à compter du 17 février 2021. Un recueil des observations sera mis à votre disposition jusqu'au 10 mars 2021.

L'opérateur devra ensuite déposer une demande préalable pour une installation et une mise en service programmée pour fin 2021.

Le champ d'action de la collectivité est mince. Nous avons transmis le DIM à Toulouse Métropole et demandé l'organisation d'une réunion de concertation avec l'opérateur.

Ainsi, il a été demandé à ce même opérateur de ne pas déposer la déclaration préalable de travaux avant la tenue de cette réunion, mais il n'a aucune obligation de s'y résoudre.

Au-delà de cela, il faut savoir que dans tous les cas, si cette demande est déposée, elle devra être instruite et qu'il n'y aura aucun moyen légal de s'opposer à son accord.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



* au 101 chemin du Moulin (voir erratum et implantation en page suivante)

ERRATUM

Nous vous avons fait parvenir un courrier informant de l'installation d'une antenne relais sur la commune.

Cette antenne relais doit être implantée sur la parcelle du n°101 chemin du Moulin et non sur le 10 comme indiqué dans le courrier.

Je vous prie de bien vouloir nous excuser pour cette erreur de frappe.

Vous trouverez ci-dessous le plan de situation avec l'emplacement exact de l'antenne sur la parcelle.

